

GUIDE DE SOUSCRIPTION

Au contrat d'assurance collective emprunteurs à adhésion facultative
PRÉVOIR ÉLIT' EMPRUNTEUR

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION V 062022

DATE DE DERNIERE MISE A JOUR 31-05-2022

L'adhérent peut être une personne physique ou une personne morale.

L'assuré peut avoir la qualité d'emprunteur, co- emprunteur ou caution.

L'organisme prêteur est bénéficiaire acceptant de la garantie et désigné comme tel dans le certificat d'adhésion. C'est donc lui le bénéficiaire des prestations en cas de sinistre. Néanmoins, il est possible avec l'accord exprès du prêteur et de l'adhérent de désigner un autre bénéficiaire en insérant une clause séquestre dans le contrat d'assurance de prêt.

OFFRES DE PRÊTS

	Date limite de signature	Date limite du 1er déblocage de fonds
Risque Standard	L'offre de prêt doit être signée dans les 6 mois au plus tard à compter de la date d'émission du certificat d'adhésion	Au plus tard dans les 24 mois qui suivent la signature de l'offre de prêt
Risque Aggravé de Santé	L'offre de prêt doit être signée dans les 4 mois au plus tard à compter de la date d'émission de la proposition transmise au candidat	

TYPE DE PRÊTS ACCEPTÉS ET GARANTIES

Caractère de la Garantie		OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE	OPTION	OPTION	OPTION	OPTION	DUREE (mois)	
Nom commercial de la Garantie		DC	PTIA	ITT	IPT	IPP	RENFORT DOS/PSY	MIN	MAX
Prêt relais En cas d'adhésion sans sélection médicale, les prêts relais ne sont pas assurables.		OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	12	36
Prêt amortissable	en Euros ou en devises, à taux fixe ou à taux variable, par échéances constantes, avec ou sans différé (total ou partiel) d'amortissement	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	12	480
	en Euros ou en devises, à taux fixe ou à taux variable, à paliers, sans ou avec différé d'amortissement	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	12	480
Prêt remboursable in fine En cas d'adhésion sans sélection médicale, les prêts In Fine ne sont pas assurables.		OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	12	240
Crédit-bail		OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	12	480

MONTANTS & ÂGE LIMITE A LA SOUSCRIPTION

Dans le cadre d'une adhésion sans sélection médicale, aucune souscription possible si l'âge de l'assuré à la date d'effet des garanties est > à 50 ans.

	Âge de l'assuré à la souscription	DC	PTIA	ITT	IPT	IPP	RENFORT DOS/PSY
Minimum somme assurée	< 66 ans	17 000 €					
	[66 ; 80 [17 000 €	Aucune souscription possible				
	> = 80 ans	Aucune souscription possible					
Maximum Somme assurée	< 66ans	10 000 000 €	10 000 000 €	16 000 € / mois ; étude sur mesure nécessaire au-delà	16 000 € / mois ; étude sur mesure nécessaire au-delà	16 000 € / mois ; étude sur mesure nécessaire au- delà	16 000 € / mois ; étude sur mesure nécessaire au-delà
	[66 ; 80 [10 000 000 €	Aucune souscription possible				
	> = 80 ans	Aucune souscription possible					

ÂGE LIMITE MAXIMUM A PARTIR DUQUEL LES GARANTIES S'ARRÊTENT

Nom commercial de la Garantie	DC	PTIA	ITT	IPT	IPP	RENFORT DOS/PSY
ÂGE LIMITE MAXIMUM A PARTIR DUQUEL LES GARANTIES S'ARRÊTENT (A noter que les âges indiqués sont exclus)	85 ans	Le jour du départ ou mise en préretraite ou retraite, sauf en cas de mise en retraite anticipée pour inaptitude), et au plus tard au jour du 71 ^{ème} anniversaire de l'assuré.	<ul style="list-style-type: none"> ■ le jour du départ ou mise en préretraite ou retraite, sauf en cas de mise en retraite anticipée pour inaptitude), ■ et, au plus tard le jour de son 65^{ème}, 67^{ème}, 71^{ème} anniversaire selon l'option choisie et mentionnée au certificat d'adhésion. 			

ASSURÉS ET CRITÈRES DE RÉSIDENCE

	DC	PTIA	ITT	IPT	IPP	Renfort Dos/PSY
France Continentale (Corse exclue)	X	X	X	X	X	X
La Réunion, Guadeloupe, Martinique, Guyane, St Barthélémy, St Martin	X	X	X	X	X	X
Corse, Mayotte	X	X	Aucune souscription possible	Aucune souscription possible	Aucune souscription possible	Aucune souscription possible

Remarque importante : Dans le cadre d'une adhésion sans sélection médicale, l'adhésion d'une personne sans profession ou retraité, pré retraité est impossible.

COTISATIONS

Nom commercial de la Garantie	DC	PTIA	ITT	IPT	IPP	Renfort Dos/ Psy
Paiement des cotisations	La cotisation évolue à chaque date anniversaire du contrat (important de savoir que ce n'est pas au 1er janvier), et qu'à cette date, l'âge atteint considéré est l'âge exact de l'assuré.					
Option Exonération des cotisations	Non concerné					

UN ASSURÉ						
Nom commercial	DC	PTIA	ITT	IPT	Renfort Dos/ Psy	IPP
Caractère de la prestation	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE	OPTION	OPTION	OPTION	OPTION
INDISSOCIABLE	De la PTIA (jusqu'à 71 ans, DC seul au-delà)	Du DC	IPT	ITT	ITT/IPT	DC/PTIA
OPTION DE QUELLES GARANTIES			OPTION DU DC/PTIA Doit être prise simultanément et avec une même quotité que l'IPT	OPTION DU DC/PTIA Doit être prise simultanément et avec une même quotité que l'ITT	ITT/IPT	OPTION DU DC/PTIA
RISQUE			Sa profession	Sa profession	Sa profession	Sa profession
Nature de la prestation	CRD	CRD	Echéance sur une base forfaitaire	Echéance sur une base forfaitaire	Echéance sur une base forfaitaire	Echéance sur une base forfaitaire
COMPLEMENT DE GARANTIE			Prise en compte des temps partiels thérapeutiques de l'ITT : 50% de l'échéance assurée en ITT pendant 6 mois.			

EXCLUSIONS et LIMITATIONS

Nom commercial	DC	PTIA	ITT	IPT	IPP	RENFORT DOS/PSY
Exclusions sportives	<p style="text-align: center;"><u>Ne sont pas garanties au titre du présent contrat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -La pratique de tout sport à titre professionnel ou amateur rémunéré. -La pratique du saut à l'élastique. -La pratique de tout sport ou activité sportive non représenté par une fédération française agréée par le Ministère des Sports français. -La pratique de tout sport ou activité sportive nécessitant l'utilisation d'une embarcation à moteur, d'un engin terrestre à moteur ou d'un quelconque engin aérien, toutefois cette exclusion ne s'applique pas à l'occasion d'un baptême encadré par un moniteur diplômé d'état. 					
Rachat Possible	Oui sur demande expresse de l'assuré/ Questionnaire sportif et étude					
Exclusions liées à l'absence de sélection médicale	Pas de possibilité d'assurer des prêts déjà assurés avec une délégation d'assurance					
Affections psychiatriques et syndromes de fatigue	Ces affections ainsi que leurs suites et conséquences sont prises en charge si elles donnent lieu à une hospitalisation continue de plus de 15 jours.					
Rachat possible (Renfort Dos/ Psy)	Oui et dans ce cas la prise en charge se fait <u>sans condition d'hospitalisation.</u>					
Affections du dos	Ces affections ainsi que leurs suites et conséquences sont prises en charge si elles donnent lieu à une intervention chirurgicale et une hospitalisation continue de plus de 7 jours.					
Rachat possible (Renfort Dos/ Psy)	Oui et dans ce cas la prise en charge se fait <u>sans condition d'hospitalisation.</u>					
Remarques importantes (Renfort Dos/ Psy)	Le rachat est optionnel et choisi à l'adhésion par l'assuré soit pour les affections du dos, soit pour les affections psychiatriques et syndromes de fatigue soit pour les deux.					
Limitation de prise en compte de modification en cas de survenance d'un sinistre.	Toute adhésion à une nouvelle garantie ou toute augmentation des échéances ou de la durée de l'opération de crédit intervenue dans les 6 mois précédant la date du sinistre ou postérieurement au sinistre ne peut pas être prise en compte par l'assureur dès lors que cette modification résulte du seul fait de l'adhérent.					

SÉJOURS

Nom commercial de la Garantie	DC	PTIA	ITT	IPT	IPP	RENFORT DOS/PSY
Risque de Séjour	<p>Tous les déplacements en dehors du lieu de résidence habituelle, à titre personnel ou professionnel, sont couverts sous réserve des réponses éventuelles apportées au questionnaire risque de séjour qui est soumis en cas de séjour de plus de 60 jours par an ou déclaration de résidence à l'étranger, le cas échéant avec expatriation/détachement postérieure à l'adhésion.</p> <p style="text-align: center;">A l'issue des formalités, certains risques peuvent être exclus ou couverts moyennant une surprime éventuelle.</p>					

QUOTITÉS

Fixées librement pour les différents emprunteurs (maximum 100% - pas de minimum).
En cas de sinistres, le remboursement est plafonné au CRD ou à la mensualité suivant le cas.

Nom commercial de la Garantie	DC	PTIA	ITT	IPT	IPP	RENFORT DOS/PSY
Mécanisme	Quotité identique DC et PTIA. Fixée entre 0 – 100%		Plafonnée à la quotité DC/PTIA Quotité ITT et IPT identique		Plafonnée à la quotité DC/PTIA	Identique ITT/IPT
			En cas d'investissement locatif effectué dans le cadre d'une SCI non-familiale, la quotité assurée en ITT, IPP et IPT ne peut en aucun cas être supérieure à la part détenue par l'Assuré dans la SCI au moment de l'adhésion au contrat.			

FRANCHISES

Choix : 30, 60, 90, 120 ou 180 jours ; La franchise commence au jour de survenance du sinistre.

Nom commercial de la Garantie	DC	PTIA	ITT	IPT	IPP	RENFORT DOS/PSY
Mécanisme			La franchise de s'applique sur l'ITT			Même franchise que ITT
Rechute			Sous réserve que l'ITT initiale ait été prise en charge et que la garantie soit en vigueur, toute rechute dans les deux mois de la reprise du travail ou des occupations de la vie quotidiennes sera considérée comme un seul et même sinistre.			

PARTICULARITE

Souscription d'une franchise minimum de 90 jours :

- Si l'assuré n'exerce pas de manière effective une activité professionnelle au moment de l'adhésion ;
- Si l'assuré réside dans un Département ou Région d'Outre-Mer (hors Mayotte) à St Barthélémy, à St Martin ;
- Dans le cadre d'une adhésion sans sélection médicale.

IRRÉVOCABILITÉ DES GARANTIES

Sous réserve du maintien des conditions initiales sur les déclarations sportives, d'éventuelles modifications des conditions d'assurance et de demande de rachat d'exclusions en cours de vie du contrat.

SÉLECTION MÉDICALE

Questionnaire de santé : Dans le cadre d'une reprise, un questionnaire de santé simplifié (6 questions) est proposé aux emprunteurs jusqu'à 50 ans assurant un montant \leq à 500 000 € et dont le contrat d'assurance emprunteur initial à moins de 5 ans.

Les frais et honoraires résultant directement des formalités d'adhésion demandées par l'assureur à l'adhésion au moment de la souscription font l'objet d'un remboursement dans les cas suivants :

REMBOURSEMENT DES EXAMENS MÉDICAUX

Principe	Remboursement par l'assureur des examens médicaux résultant des formalités d'adhésion demandées sur la base des tarifs conventionnées et à réception des factures originales		
Cas de remboursement	Cas n°1 Si l'adhésion est effective	Cas n°2 Si l'adhésion est refusée ou ajournée par l'assureur	Cas n°3 Si l'adhésion est proposée sous conditions particulières (surprime, exclusions, restriction sur les garanties) par l'assureur et que celles-ci sont refusées par le proposant

AVENANTS

Avenants possibles pour :

- Evolution du dossier de prêts (durée, CRD...)
- Rachat d'exclusions sportives
- Evolution de profession
 - o Nucléaire
 - o Rachat d'exclusions Armes
 - o Militaire / Aérien
 - o Sportifs professionnels
- Territorialité / séjours

Pour tous les autres cas, résiliation et souscription d'un nouveau contrat.

LES SINISTRES

En cas de sinistres avant le déblocage des fonds, la garantie couvre également les déblocages suivants sous réserve que le projet perdure et sous réserve du paiement des cotisations.

Délai de déclaration du sinistre : En cas d'ITT, d'IPT, d'IPP, l'assuré dispose d'un délai de 30 jours au-delà de la franchise choisie pour déclarer le sinistre et fournir les pièces justificatives. Ces pièces sont à renouveler à chaque prolongation d'arrêt de travail, dans un délai de 30 jours.

Pour les personnes physiques dont la résidence habituelle est en France Métropolitaine, en Martinique, en Guadeloupe ou à la Réunion, St Martin ou St Barthélemy les états de PTIA, d'ITT, d'IPT, d'IPP doivent être médicalement constatés, sur le lieu de résidence habituelle. Si le sinistre survient en dehors de l'un des territoires cités précédemment, le premier jour d'indemnisation correspond au plus tôt à la date à laquelle le sinistre est reconnu par l'assureur.

Les frais éventuels de rapatriement étant à la charge de l'Assuré si celui-ci est à l'étranger au moment du Sinistre.

Les sinistres sont payés en euros.

PTIA (Perte Totale et Irréversible d'Autonomie) : Etat irréversible nécessitant une assistance d'une tierce personne pour l'accomplissement des 4 Occupations de la vie quotidienne (se laver, s'habiller, se nourrir et se déplacer).

ITT (Incapacité Temporaire Totale) : Impossibilité temporaire, complète et continue médicalement justifiée, d'exercer **son activité professionnelle**. L'assuré sans activité professionnelle au moment du sinistre est considéré en ITT si son état le place dans l'impossibilité temporaire et continue de vaquer à ses occupations habituelles.

En cas de reprise d'activité à temps partiel thérapeutique, versement des prestations à hauteur de 50% de la prestation prévue en ITT sur 6 mois maximum.

IPT (Invalidité Permanente Totale) : impossibilité totale et définitive pour l'assuré d'exercer, même à temps partiel, son activité professionnelle. Cette invalidité est couverte à compter d'un taux d'invalidité au moins égal à 66%.

IPP (Invalidité Permanente Partielle) : taux d'Invalidité Permanente **compris entre 33 % et 66 %**.

Prestation égale à $(N - 33\%) / 33\%$ où **N** correspond au taux d'Invalidité Permanente pour la garantie IPP (prestation proportionnelle entre le seuil de déclenchement et le seuil permettant de passer en IPT).

L'Assureur n'est pas lié par les décisions du régime obligatoire de protection sociale, mais la constatation du sinistre par celui-ci est un prérequis comme indiqué aux conditions générales.

TABLEAU DES FORMALITÉS UTWIN

UTWIN Age à DA (génération des FM) Cumuls assurés*	Jusqu' 45 ans	46 - 55 ans	56 - 65 ans	66 - 85 ans
De 0 à 200 000 €	Questionnaire de santé	Questionnaire de santé	Questionnaire de santé	Questionnaire de santé
De 200 001 € à 250 000 €	Questionnaire de santé	Questionnaire de santé	Questionnaire de santé	QS + BIO + PSA
de 250 001 à 350 000 € ou jusqu'à 299€/j d'ITT/IPT (soit jusqu'à 8 999€/mois d'ITT/IPT)	Questionnaire de santé	Questionnaire de santé	QS + BIO + PSA + TCU	QS + BIO + PSA
350 001 à 500 000 € ou entre 300€ et 349€/j d'ITT/IPT (soit entre 9 000€ et 10 499€/mois d'ITT/IPT)	Questionnaire de santé	Questionnaire de santé	QS + BIO + PSA + TCU	QS + BIO + PSA
500 001 à 750 000 € ou entre 350€ et 375€/j d'ITT/IPT (soit entre 10 500€ et 11 299€/mois d'ITT/IPT)	Questionnaire de santé	QS + BIO	QS + BIO + PSA + TCU	QS + BIO + PSA + TCU + ECG + RMCV
750 001 à 1 000 000 € ou entre 376€ et 400€/j d'ITT/IPT (soit entre 11 300€ et 11 999€/mois d'ITT/IPT)	Questionnaire de santé	QS + BIO + TCU + ECG + RMCV	QS + BIO + PSA + TCU + ECG + RMCV	QS + BIO + PSA + TCU + ECG + RMCV
1 000 001 à 2 000 000 € ou entre 400€ et 549€/j d'ITT/IPT (soit entre 12 000€ et 16 499€/mois d'ITT/IPT)	QS + BIO + TCU + ECG + RMCV	QS + BIO + TCU + ECG + RMCV	QS + BIO + PSA + TCU + ECG + RMCV	QS + BIO + PSA + TCU + ECG + RMCV + Echocardiographie
2 000 001 à 5 000 000 € ou entre 550€ et 699€/j d'ITT/IPT (soit entre 16 500 et 20 999€/mois d'ITT/IPT)	QS + BIO + TCU + ECG + RMCV + Sélection financière	QS + BIO + TCU + ECG + RMCV + Sélection financière	QS + BIO + PSA + TCU + ECG + RMCV + Echocardiographie + Sélection financière	QS + BIO + PSA + TCU + ECG + RMCV + Echocardiographie + Sélection financière
5 000 001 à 10 000 000 € ou plus de 700€/j d'ITT/IPT (soit plus de 21 000€/mois d'ITT/IPT)	QS + BIO + TCU + ECG + RMCV + Echocardiographie + Sélection financière	QS + BIO + TCU + ECG + RMCV + Echocardiographie + Sélection financière	QS + BIO + PSA + TCU + ECG + RMCV + Echocardiographie + Sélection financière	QS + BIO + PSA + TCU + ECG + RMCV + Echocardiographie + Sélection financière

*Cumuls assurés : Les prêts relais associés à un prêt principal ne sont pas pris en compte jusqu'à 300K€

Sélection financière : À partir de 2 000 001€ ou 550€/j ou 16 500€/mois = Questionnaire financier avec justificatifs

Biologie : Cholestérol total/HDL, triglycérides, glycémie à jeun, hémoglobine glyquée (HbA1c), sérologie des anticorps anti HIV 1et 2, sérologie des anticorps anti-HCV (Hépatite C), hémogramme (hémoglobine, hématoците, numération globulaire et formule leucocytaire) numération des plaquettes, protéine C réactive, acide urique, créatinine, transaminases ASAT et ALAT, Gamma GT, sérologies des antigènes HBs (Hépatite B), NT pro BNP.

TCU : Test de cotinine urinaire (pour les non-fumeurs)

PSA : Antigène prostatique spécifique (pour les personnes à assurer de sexe masculin)

ECG : électrocardiogramme (réalisé par un cardiologue, tracé accompagné du compte-rendu d'interprétation, relevé des antécédents et examen cardiovasculaire complet)

RMCV : Rapport médical cardio- vasculaire

Echocardiographie : Réalisée par un cardiologue, résultats accompagnés du compte-rendu d'interprétation, relevé des antécédents et examen cardiovasculaire complet)

Sélection financière: Questionnaire financier avec pièces justificatives

DURÉE DE VALIDITÉ DES EXAMENS MÉDICAUX

Formalités*	QS	BIO 1	BIO 2	Sérologie	TCU	PSA	Rapport Médical	Mammographie	ECG	ECG Effort	Echo cardiaque
Durée de validité	6 mois	6 mois	6 mois	6 mois	6 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois